



# Association de quartier

## Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire tenue en date du 3 avril 2025 à 19 heures 30 à l'aula de l'école de Bois-Gourmand

### 1. Bienvenue et présences

Le Président, M. Robert ZOELLS, remercie les membres présents et annonce 23 ménages représentés, 34 personnes présentes et 5 invités. Il salue la présence de 2 Conseillers administratifs de notre commune qu'il félicite pour leur réélection, Mme Aline TAGLIABUE et M. Christian ROBERT, également membre de notre association. Il salue également M. Joël JOUSSON Conseiller municipal réélu, présent ce soir, et les représentants d'autres Associations. Il remercie les membres excusés, dont les représentants des Associations de quartier voisines qui n'ont pas pu se joindre à nous.

Le Président demande s'il y a des commentaires, objections sur l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas.

### 2. Approbation de l'ordre du jour et du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 18 avril 2024

L'ordre du jour ainsi que le PV de l'Assemblée générale ordinaire du 18 avril 2024 sont approuvés à l'unanimité. Le Président remercie Mme Danièle RIZZO, secrétaire, pour sa prise du procès-verbal.

### 3. Rapport du Président

Il rappelle la composition du comité et nomme M. Benedikt CORDT-MOELLER, excusé ce soir et M. Serge LUISIER, tous deux membres et vérificateurs des comptes de notre Association.

Il salue et remercie tout particulièrement M. Olivier KUNZLER qui apporte une aide précieuse à notre association en ayant créé et en gérant notre site internet.

Notre comité s'est réuni à 7 reprises en plus de l'AG du mois d'avril 2024.

Il a pour mission de veiller sur tout ce qui touche le quartier. Pour se tenir informés, des membres du comité ont participé à différentes Assemblées Générales d'autres Associations de quartier et de l'Association Pic-Vert, dont nous sommes membres, également pour tout ce qui concerne la zone villa.

Durant cette année, deux dossiers ont principalement occupé le comité, à savoir :

#### ➤ **La votation du 9 juin 2024 concernant la ligne de bus 49**

Le Président rappelle brièvement le contexte de cette votation et le résultat qui a été très serré avec 85 voix seulement d'écart.

Suite à cette votation, le comité de notre association a fait part aux Conseillers administratifs et aux membres du Conseil municipal de certaines requêtes concernant les travaux et la sécurité. La requête vient de paraître dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) pour les aménagements sur les chemin des Rasses et du Bois-Gourmand en vue du passage du bus 49. Il précise que nous resterons attentifs quant à la réalisation de ces travaux en espérant qu'ils aient le moins d'impact possible sur cet axe de mobilité douce.

#### ➤ **La modification de zone concernant Tricouni**

Après la publication de cette demande de modification de zone dans la FAO, le comité a envoyé un courrier par l'intermédiaire de l'étude de M. Robert ZOELLS pour faire part de ses remarques. La principale crainte étant que ce déclassement de zone 4B en zone 3 à Tricouni ouvre la voie à la surélévation des immeubles voisins appartenant à la famille Burger, ainsi qu'à une pression pour le déclassement de la zone agricole attenante. De plus, ce déclassement permettra la construction d'un ou deux nouveaux bâtiments ce qui densifiera encore davantage ce quartier. Cela induit entre autres l'abattage de certains arbres.

Suite à cette prise de position, le Président et le trésorier ont été reçus et entendus le 20 novembre 2024 par une vingtaine de membres de la Commission d'aménagement du Grand Conseil qui préavise ce genre de demandes. Ils ont pu exprimer de vive voix notre avis à ce sujet et nos craintes. Aucun retour ne nous est parvenu après cette séance. Notre demande est motivée par l'idée d'une urbanisation maîtrisée.

#### **4. Rapport du Trésorier**

M. Patrick HAERING présente les comptes pour l'exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024. Nous avons commencé l'année 2024 avec un effectif de 115 foyers membres et terminons l'année avec 117 foyers membres. Durant l'année, nous avons enregistré 6 adhésions et 4 sorties.

Le montant total des cotisations encaissées s'est élevé à CHF 4'270.- dont CHF 280.- reçus entre janvier et février et qui concernaient l'exercice 2023.

Il remercie les membres qui ont payé plus que le montant de la cotisation. Les surplus ont été attribués à la rubrique « Dons membres » du compte de résultats.

La commune de Veyrier a renouvelé sa subvention annuelle de CHF 500.-, l'Association l'en remercie chaleureusement.

Concernant les charges, nous avons eu des honoraires d'avocats qui se sont élevés à CHF 915.45 et CHF 2'107.95 de l'Étude de notre Président pour les activités et les courriers adressés aux Autorités Cantonales en 2023 et 2024 en relation avec le projet de modification de zone au lieu-dit Tricouni.

Le trésorier informe avoir ouvert un poste spécifique pour la comptabilisation des charges liées à la création de notre site internet, charges qui se sont élevées à CHF 1'646.50. A l'avenir, le coût annuel s'élèvera de CHF 300.- à CHF 350.- pour l'hébergement.

Les charges nettes concernant la votation, suite au référendum demandant la modification de l'itinéraire de la future ligne de bus TPG No 49, ont été de CHF 1'293.75 après déduction du don de l'Association des Intérêts de Vessy (AIV) de CHF 1'000.-.

Le résultat final fait apparaître un excédent de charges de CHF 2'653.04 par rapport au total des recettes.

Par conséquent, la fortune de notre Association diminue de CHF 26'548.08 à CHF 23'895.04.

Rapport fait le 26 mars 2025.

Le Président remercie le trésorier pour son rapport et donne la parole aux vérificateurs des comptes.

#### **5. Rapport des vérificateurs des comptes**

Les vérificateurs des comptes ont rencontré le trésorier le 20 mars 2025 et ont procédé à la vérification des comptes. M. Serge LUISIER procède à la lecture du rapport établi avec M. Benedikt CORDT-MOELLER.

Il déclare que les comptes sont conformes à la loi et propose à l'assemblée d'approuver les comptes au 31 décembre 2024 tels qu'ils sont présentés et d'en donner décharge au comité.

#### **6. Discussion et vote sur les rapports et les comptes 2024**

##### **Décharge du comité**

Le Président remercie les vérificateurs des comptes et demande à l'assemblée s'il y a des remarques.

Il met aux voix les rapports ainsi que les comptes annuels au 31 décembre 2024. Ils sont approuvés à l'unanimité.

Décharge au comité pour son activité durant l'exercice clos au 31 décembre 2024 est donnée à l'unanimité.

Il remercie l'assemblée pour sa confiance et les vérificateurs pour leur travail.

#### **7. Fixation de la cotisation pour l'année 2025**

Le Président passe la parole au trésorier, M. Patrick HAERING, qui propose la reconduction de la cotisation de CHF 35.- par foyer.

La proposition de maintenir la cotisation à CHF 35.- est acceptée à l'unanimité.

#### **8. Élections statutaires**

M. Robert ZOELLS précise que le comité a été élu pour deux ans en 2024 et qu'il n'y a donc pas d'élection du comité cette année.

Il remercie les vérificateurs des comptes, MM. Serge LUISIER et Benedikt CORDT-MOLLER, qui sont d'accord de renouveler leur mandat pour l'exercice 2025.

Les vérificateurs des comptes sont élus à l'unanimité.

Le Président remercie l'assemblée pour sa confiance.

#### **9. Divers et questions**

La secrétaire du comité s'étonne de ne rien avoir vu sur la FAO concernant le **projet de décharge** sur la route de Marsillon, projet temporairement à l'arrêt et sensé être relancé courant 2024 selon une information de M. Christian Robert lors de notre dernière AG en avril 2024.

M. Christian ROBERT explique qu'effectivement, l'État avait prévu de lancer une consultation publique durant l'été 2024, mais qu'il y a actuellement 8 à 9 mois de retard sur cet agenda. Il rappelle qu'à l'époque, ce projet avait été accepté par le Conseil municipal, car cette décharge était initialement destinée à permettre, entre autres, l'évacuation des matériaux inertes des chantiers des Grands Esserts et des Crêts à Troinex. Cette raison principale n'étant plus d'actualité au vu de l'avancement des travaux, le Conseil Municipal n'est plus favorable à la création de cette décharge. Il est conscient de la charge de trafic et des nuisances que cela induirait.

M. Serge LUISIER évoque le fait qu'il y a une part de densification non maîtrisable, car des habitats groupés remplacent quasi systématiquement les maisons individuelles sans qu'il soit possible de s'y opposer, ce qui augmente déjà le trafic.

Un membre trouve que Veyrier a été exemplaire du point de vue de la densification et suggère de freiner cette tendance lorsque cela est possible.

M. Christian Robert rappelle qu'en début de législature, Mme Aline TAGLIABUE a voulu relancer le **projet d'aménagement du chemin des Marais**, création d'une bande cyclable et mise en conformité et sécurisation des arrêts de bus, limitation de la vitesse à 50 km/h. Le Conseil municipal a dû refaire un dossier, mais il est très difficile d'empiéter sur la zone agricole. Au prochain Conseil municipal, un projet d'aménagement conséquent sera présenté. Il y aura une vraie sécurisation. Certains tronçons entre le chemin des Bois et la route de Marsillon vont être un peu élargis lorsque la largeur des trottoirs le permet.

#### Divers sujets concernant le quartier Veyrier-Rasses-Marais sont encore abordés :

- Le Président signale que certaines personnes se plaignent des haies qui débordent sur le trottoir. M. Christian ROBERT confirme que la police municipale est déjà intervenue auprès de certains propriétaires qui ont taillé leur haie.
- Une personne fait remarquer qu'un tronçon de la route Antoine-Martin est en mauvais état. M ROBERT explique qu'un projet de réfection de cette route est en cours et se fera par étape. C'est l'État qui gère ce dossier.
- Des membres s'étonnent du gabarit important de certaines constructions. M. Christian Robert dit que la commune peut accorder une dérogation allant jusqu'à 0,48, à la condition d'un aménagement harmonieux. Dans le Plan Directeur Communal (PDCom) établi en mai 2023, le Conseil municipal a imposé des conditions de pleine-terre de 40% et de perméabilité de 60%. Beaucoup de construction ne sont pas conformes à ces restrictions car l'autorisation de construire avaient déjà été obtenue avant la mise-enœuvre de ce PDCom. Actuellement, les nouvelles constructions peuvent atteindre 10 mètres de haut, c'est-à-dire rez + 2 en zone villa.
- Un membre du comité demande si le déclassement de la parcelle du lieu-dit Tricouni ne pourrait pas avoir une influence pour déclasser la parcelle des Paris. M. Christian ROBERT pense qu'il n'y aurait aucune pression pour le déclassement de la zone agricole, mais il précise que cela serait jugé au cas par cas.
- Un membre signale qu'il est parfois difficile de s'engager dans le giratoire du Stand de tir. Mme Aline TAGLIABUE explique que d'autres personnes trouvent que la circulation est plus fluide en direction de la douane.
- Un membre du comité suggère que quelqu'un du Service des Routes et espaces verts se charge du repérage des nids de chenilles processionnaires au lieu que cette tâche soit attribuée aux APM moins habitués à ces repérages. En effet beaucoup de nids n'ont pas encore été signalés et enlevés.

## 10. Échange à propos de la modification de zone Tricouni

Le Président expose à l'assemblée ce qu'impliquerait un recours si le Grand Conseil acceptait le changement de zone au lieu-dit Tricouni. Cela pourrait impliquer de récolter des signatures pour montrer l'implication des habitants de la région désireux de s'opposer à une densification jugée excessive. Il serait éventuellement possible de convoquer les membres à une Assemblée Générale extraordinaire. Il précise que la dépense pour un recours ne devrait pas être très élevée, le dossier étant déjà constitué et nos réserves étant justement là pour ce genre de situations.

Le déficit pour l'exercice 2024 était dû à différentes actions cumulées comme l'a expliqué le trésorier lors de son rapport.

Un membre demande la position du Conseil Municipal. M. Christian ROBERT explique que le Conseil administratif n'est pas leader de ce projet, mais y a été associé et a validé le déclassement en zone 3 sous certaines conditions. Il explique que la Caisse de Pension de la Migros veut financer la rénovation conséquente des immeubles existants en surélevant certains bâtiments existants et en construisant de nouveaux bâtiments. Les habitants sont favorables car leur qualité de vie en sera améliorée.

Il précise que le déclassement peut être considéré comme une mise en conformité de l'état actuel, que des réserves ont été faites quant aux futurs gabarits, aucun immeuble ne doit dépasser les 21 mètres. Mme Aline TAGLIABUE estime que le fait de créer un parking sous-terrain est un avantage. Le Conseil municipal a demandé que les immeubles en bordure ne soient pas surélevés. M. Serge LUISIER précise l'aspect financier est appréciable pour les habitants actuels car la Migros maintiendra les loyers actuels.

Un membre de l'Association fait remarquer que la tendance du Conseil municipal est de densifier fortement. Il relève que la Caisse de Pension de la Migros, selon la loi, a l'obligation de rénover ses bâtiments.

Le Président souligne qu'au niveau de notre quartier, la densification a été importante ces dernières années, bien plus que dans d'autres communes. Modestement nous essayons de préserver la qualité de vie dans notre quartier.

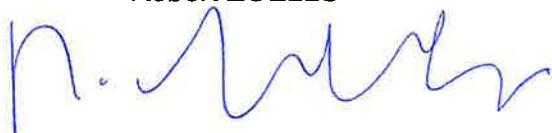
M. Bernard MARBACH précise qu'à l'heure actuelle, dans notre quartier, code 1255, il n'y a aucune zone 3. La seule zone 3 de notre commune est dans le quartier des Grands-Esserts. En zone 3, il est possible de construire bien plus que 10 mètres de haut.

Le Président remercie l'assemblée pour ces échanges riches et constructifs et apprécie que des membres soient concernés par la vie du quartier. Il invite l'assemblée à une verrée pour un moment de convivialité.

La séance est levée à 21h00.

Le Président de l'Assemblée :

Robert ZOELLS



La Secrétaire de l'Assemblée :

Danièle RIZZO

